

**comité**, sm. (m. tiré de l'anglais.) Réunion de personnes comises par une autorité, une assemblée pour discuter, régler certaines affaires. || *Petit comité*, réunion intime. || *Comité de salut public*, créé le 9 avril 1793, pour imprimer plus d'énergie au pouvoir exécutif; gouverna par la terreur, dura jusqu'en 1794.

**comma**, sm. *Mus.* La moitié d'un quart de ton.

**command**, sm. *Jurispr.* Celui pour lequel on déclare avoir fait l'acquis d'un bien.

**commandant**, adj. Qui a un commandement militaire : *capitaine commandant*. || Syn. de chef de bataillon ou d'escadron. || Tout officier chargé d'un commandement : *commandant de corps*, *de place*.

**commande**, sf. Demande adressée à un fabricant, à un négociant. || *De commande*, commandé : *ouvrage de commande*. || Fig. Feint : *joie de commande*.

**commandement**, sm. Ordre donné. || Autorité de celui qui commande. || Loi, précepte : *les commandements de Dieu*. || Exploit d'huissier. || SYN. *Ordre*, *prescription*, *précepte*, *injonction*. || *Commandements de Dieu*, la loi que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinai. Il y en a dix, qu'on appelle le Décalogue. Ce fut au temps du concile de Trente, au XVII<sup>e</sup> siècle, que les commandements de Dieu furent traduits en vers, afin qu'on pût les retenir plus facilement. || *Commandements de l'Eglise*. Il y en a six, qui sont rédigés aussi en vieux vers français, et qui sont obligatoires comme les commandements de Dieu.

**commander**, va. (l. *cum*, avec, et *mandare*, ordonner.) Ordonner; avoir l'autorité sur. || Inspirer : *commander le respect*. || Diriger : *commander une attaque*. || Faire une commande. || Vn. Commander à des sujets. || Fig. Commander à ses passions. || SE COMMANDER, vpr. Se maîtriser. || SYN. *Ordonner*, *enjoindre*. || CTR. *Obéir*.

**commanderie**, sf. Bénéfice appartenant à un ordre militaire.

**commandeur**, sm. Chevalier pourvu d'une commanderie. || Grade honorifique dans plusieurs ordres militaires et autres : *commandeur de la Légion d'honneur*.

**commanditaire**, sm. Bailleur de fonds dans une société en commandite.

**commandite**, sf. Société composée d'associés responsables et solidaires, et d'autres associés, simples bailleurs de fonds, || La mise de fonds d'un commanditaire.

**commanditer**, va. Fournir des fonds nécessaires à une entreprise commerciale, sans prendre part à la gestion.

**comme**, adv. (l. *quomodo*.) De même que, ainsi que : *faites comme moi*. || Presque, quasi : *c'est comme une obligation*. || A quel point, combien : *comme il vous est dévoué*. || En qualité de : *agir comme maître*. || CONJ. Lorsque : *comme j'allais à Saint-Denis*. || Vu, attendu que : *comme vous faites du bruit, je me tais*.

**commémoration**, sf. Forme anc. de commémoration.

**commémoratif**, ive, adj. Qui rappelle le souvenir : *fête commémorative*.

**commémoration**, sf. Cérémonie établie pour rappeler le souvenir d'un événement important. || Mention que l'Eglise fait d'un saint dont l'office propre tombe un jour de fête plus importante. || *Commémoration des morts*, fête que l'Eglise célèbre en l'honneur des morts le 2 novembre.

**commémorer**, va. (l. *commemorare*.) Rappeler au souvenir.

**commençaunt**, ante, adj. Qui en est encore aux premiers éléments d'un art, d'une science.

**commencement**, sm. Point de départ d'une chose; début. || SYN. *Début*, *origine*. || CTR. *Fin*, *terme*.

**commencer**, va. (l. *cum*, et *initiare*, entrer en matière; — c. *agacer*.) Faire le commencement d'une chose : *commencer la construction*. || Être au début de : *commencer la journée*. || Vn. Prendre commencement : *la plaine commence là*.

**commendataire**, adj. 2 g. Qui possède un bénéfice en commende : *abbé commendataire*.

**commende**, sf. Usufruit d'un bénéfice accordé par le pape.

**commensal**, sm. (l. *cum*, avec; *mensa*, table.) Qui mange habituellement à la même table avec un autre.

**commensurabilité**, sf. Rapport entre deux grandeurs qui ont une mesure commune.

**commensurable**, adj. 2 g. (l. *cum*, et *mensurabilis*, qui peut être mesuré.) *Math.* Se dit de deux grandeurs qui ont une mesure commune.

**comment**, adv. De quelle manière : *comment la chose s'est-elle passée?* || Pourquoi : *comment vous êtes-vous avisé de venir?* || Sert à nuancer l'étonnement : *comment! il est mort!* || SM. *Le pourquoi et le comment*.

**commentaire**, sm. Notes, explications sur un ouvrage. || Fig. Interprétation maligne donnée aux discours, aux actions de quelqu'un. || Mémoires historiques : *les Commentaires de Montluc*.

**commentateur**, trice, sm. Qui fait un commentaire, des commentaires.

**commenter**, va. (l. *commentari*.) Faire un commentaire : *commenter la Bible*. || Vn. Interpréter malignement : *il commente sur tout*.

**Commentry**, 12 500 h. Cton (Allier), arr. de Montluçon; 60. Bassin houiller.

**commerage**, sm. Propos, conduite de comère.

**commerçable**, adj. 2 g. Qui peut être négocié.

**commerçant**, ante, adj. Se dit de celui qui commerce; d'un lieu où il se fait un grand commerce : *nation commerçante*.

**commerce**, sm. (l. *cum*, avec; *merce*, marchandise.) Négoce d'argent ou de marchandises. || Corps des commerçants : *le commerce se plaint*. || Relations d'affaires ou de société : *personne d'un commerce agréable*.

**commercer**, vn. (c. *agacer*.) Faire le commerce.

**commercial**, ale, adj. Qui appartient, a rapport au commerce : *richesse commerciale d'un pays*.

**commercialement**, adv. D'une manière commerciale.

**Commercy**, 5 500 h. S.-Préf. (Meuse), à 41 km. de Bar-le-Duc, sur la Meuse; 66. Gâteaux renommés, dits *madelaines*. — Arr. : 7 cant., 176 comm.

**commère**, sf. Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux. || Fam. Femme barbare.

**commettant**, sm. Celui qui charge un autre du soin de ses intérêts.

**commettre**, va. (c. *mettre*.) Faire quelque chose de répréhensible : *commettre un péché*, *un crime*. || Compromettre : *commettre la fortune de l'Etat*. || Préposer : *commettre un homme à un emploi*. || SE COMMETTRE, vpr. Se compromettre.

**comminatoire**, adj. 2 g. *Jurispr.* Qui renferme une menace en cas de contravention : *jugement comminatoire*.

**Comménes**, — V. *Comines*.  
**Comminges**, Ancien comté de Languedoc, qui avait pour capitale St-Bertrand-de-